

## EDC SKI : Bourse aux skis 8 novembre 2025

Nom et prénom :	
Adresse :	
CP et Ville :	
email :	
N° de portable :	

Nbre d'articles	Type de matériel	Marque	Modèle	Taille	Couleur	Prix de vente
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

J'accepte les conditions générales des ventes disponible au dos de cette feuille, ainsi que sur place à la salle des fêtes

Signature

date

## **Conditions générales des ventes de la bourse aux skis de l'association EDC SKI de Saint Laurent du Pont.**

Bourse aux skis organisée par les EDC SKI, ski club de Saint Laurent du pont le 8 novembre 2025 à la salle des fêtes (salle du Revol) de Saint Laurent du Pont.

**Dépôt du matériel** : Le samedi 8 novembre de 8h30 à 12h.

**Vente du matériel** : Le samedi 8 novembre de 14h à 17h30.

**Reprise du matériel** : Le samedi 8 novembre de 18h00 à 19h00.

L'ensemble des encadrants et membres de l'association est mobilisé pour les vendeurs et les acheteurs, apportant conseils, expérience et bonne humeur.

L'association se réserve le droit de refuser tout matériel non conforme avec l'objet de la vente. Les skis droits, les petits matériels (gants, bonnets, masques, vêtements...) ainsi que les casques sont refusés.

Le matériel invendu devra être impérativement être repris samedi 8/11/2025 avant 19h00, sur présentation obligatoire du reçu de dépôt. Tout matériel ou argent non repris samedi 8/11/2025 avant 19h00 deviendra la propriété du club.

L'association met en relation les vendeurs et acheteurs. Le matériel vendu lors de la bourse aux skis des EDC SKI n'est ni garanti, ni repris par les EDC SKI. L'association se dégage de toutes responsabilités sur l'état matériel vendu, le déposant propriétaire du matériel garde l'entière responsabilité sur la qualité et la conformité du matériel vendu.

Le ski club retient 15% du prix de ventes. Tous les bénéfices sont versés à l'association EDC SKI et permettent ainsi de réduire le coût des inscriptions à l'association. Règlement par chèque à l'ordre de : EDC SKI ou en espèce.

**Comment bien déposer son matériel** :

Apporter du matériel propre et en bon état.

Le prix est fixé par le déposant (les membres du club sont présents pour vous aider à fixer les prix si vous le souhaitez).

Pour gagner du temps lors du dépôt : Préparer une fiche de dépôt avec la description (taille, longueur, pointure, marque, modèle, couleur...) et si possible prix.

Les vendeurs et acheteurs acceptent les CGV de la bourse aux skis.